



DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 16 AOÛT 2021

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. HERMEL Jean-Pierre, BESSON Bernard (par téléphone).

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Tél : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Tél : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

REUNION FORMATION DES

DELEGUES REGIONAUX STAGIAIRES

Les délégués stagiaires sont convoqués à une réunion de formation le samedi 28 août 2021 à 10h00 à Tola Vologe.

- Sont convoqués : MM. AARAB, CHEVRIER, DEBLIQUIS, MAMMERI, MONTALBANO et FRANCOIS
- Encadrement : MM. BELISSANT, PERRISSIN et LONGERE

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour Septembre et Octobre 2021 au service compétition : competitions@laurafoot.fff.fr

RAPPORTS 2021 / 2022

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le COVOITURAGE est STRICTEMENT INTERDIT entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la

dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci ainsi que s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LaURAfoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

Port du masque : OBLIGATOIRE pour les délégués pendant la durée de leur mission.

COURRIER RECU

F.F.F. : Circulaire concernant le championnat N 3. Transmis aux délégués concernés.

M. MELINAND : Noté. Remerciements pour les services rendus.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



Cette Semaine

Délégations	1
Tournoi Internationaux	2
Clubs	2
Coupes	3
Sportive Seniors	12
Contrôle des Mutations	16
Règlements	17

TOURNOIS INTERNATIONAUX

RÉUNION DU 16 AOÛT 2020

Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.

Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :

ECOLE DE FOOTBALL ESTREMBIERES :

Participe à un tournoi international en catégorie U13 le 8 Septembre 2021 en Italie.

Autorisation accordée sous réserve du respect des prescriptions relatives au coronavirus en vigueur au moment du déplacement. Il est par ailleurs préconisé de vérifier et respecter les consignes sanitaires en vigueur listées sur le site www.gouvernement.fr



CLUBS

RÉUNION DU 16 AOÛT 2021

NOUVEAU CLUB

560921 – NEWTEAM FUTSAL 15 – Futsal

FUSIONS-CRÉATIONS SAISON 2021/2022

551341 – F.J. EGLISENEUVE PRES BILLOM

551342 – FC EGLISENEUVE PRES BILLOM SEC. SENIORS
deviennent 560904 – U.S. EGLISENEUVE PRES BILLOM

553846 – F.C. DES BORDS DE L'AIN

504749 – U.S. JUJURIEUX

deviennent 560936 – OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN – PAYS DU CERDON



COUPES

RÉUNION DU LUNDI 16 AOÛT 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents : M. Jean-Pierre HERMEL, Mme Abtisssem HARIZA.



COUPE DE FRANCE 2021-2022

Nbre de clubs engagés : 947 (945 l'an dernier)

Rappel important du règlement :

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu. (Article 7.4)

Rappel pour le terrain :

Article 10 : Pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T7 ou T7 Syn. avec éclairage E7 minimum.

MODIFICATIONS DE RENCONTRES DU 1er TOUR :

- Rencontre 188 : Lire LYON BELLECOUR / FC ST FONS : Accord des 2 clubs
- Rencontre 337 : Lire US LUSSAS / ST RESTITUT
- Rencontre 125 : Lire FC DOMBES / ISN FC CHANEINS : Accord des 2 clubs
- Rencontre 133 : Lire BOURG SUD / AS SAINT LAURENTIN
- Rencontre 283 : Lire FC ST LEGER S/ROANNE (D5) / AS SAINT HAONNOISE (D3) Erreur de saisie.

Les clubs désirant **modifier** les horaires ou le lieu des rencontres doivent adresser leur changement au service compétitions de la Ligue **avant le 20 Août 2021**.

UTILISATION DE LA FMI :

L'utilisation de la FMI est **obligatoire dès le 1er tour**.

La **transmission** devra être effectuée **le dimanche 29 Août 2021 avant 20 heures (pour les matchs du 1er tour)**.

DATES DES TIRAGES AU SORT :

- 3ème Tour Coupe de France : le 8 septembre 2021
- 1er Tour Coupe de France Féminine : le 18 août 2021
- 1er et 2ème Tours CGCA : le 19 août 2021

2ÈME TOUR COUPE DE FRANCE LE DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2021 À 15 H

Informations importantes :

ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

1. La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-après.
2. Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain.
3. **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.**
4. En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, **le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.**



Tirage 2ème tour le 05/09/2021

N° match	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant
1		13	551346	A.S. NORD VIGNOBLE
2		9		15
3		23	506298	A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS
4		17		11
5		20		10
6		1		33
7		2		32
8		30		4
9		29		5
10		8		26
11		3		31
12		7		27
13		28		6
14		22		24
15		14		25
16		18	506269	A.A.M. LAPALISSE
17		16		21
18		12	506255	S.C.A.M. CUSSETOIS
19		19	508742	S.C. ST POURCINOIS
20		34	520289	F.C. CHATEL GUYON
21		35		55
22		36		42
23		37		41
24		46		50
25		48	551835	U.S. VALLEE DE L'AUTRE
26		47		52
27		49		53
28		54		44
29		40	520389	ENT. NORD LOZERE F.
30		39		43
31		38		45
32		51	541847	F.C. ALLY MAURIAC
33		69		56
34		60		61

Tirage 2ème tour le 05/09/2021

N° match	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant
35		71		67
36		68		66
37		70		72
38		65		63
39		58	581280	U.S. SUCS ET LIGNON
40		57	524453	A.S. LOUDOISE
41		64	503566	S.C. LANGOGNE
42		73	516555	RETOURNAC SP.
43		62	520133	U.S. BRIOUDE
44		74	506371	A. VERGONGHEON-ARVANT
45		59	520149	A.S. EMBLAVEZ - VOREY
46		76		90
47		77		112
48		78		93
49		79		107
50		80		103
51		81		115
52		82	506507	U.S. ISSOIRE A. DU MAS
53		83		110
54		84		99
55		85		113
56		86	508949	U.S. BEAUMONTOISE
57		87		75
58		88		109
59		89		105
60		91	506458	AMBERT F.C.U.S. AMBERTOISE
61		92		104
62		111		114
63		94	547699	F.C. COURNON D AUVERGNE
64		95		108
65		96		117
66		97		116
67		98		100
68		106	520152	C.S. PONT DU CHATEAU

Tirage 2ème tour le 05/09/2021

N° match	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant
69		101	521724	U.S. MOZAC
70		118		119
71		120		121
72		122	504391	C.S. LAGNIEU
73		123		125
74		124		131
75		126		137
76		127		128
77		129		140
78		130		136
79		132		134
80		133	504275	C.S. NEUVILLOIS
81		135		145
82		138		151
83		139		147
84		141		143
85		142		152
86		144		146
87		148		153
88		149	508642	U.S. FEILLENS
89		150	546355	F.C. BORDS DE SAONE
90		154		158
91		155		157
92		156		159
93		160		161
94		162	521795	ESB FOOTBALL MARBOZ
95		179		185
96		180		189
97		181		190
98		182		183
99		184		186
100		187		191
101		188		192
102		193	530052	F. C. SAINT CYR - COLLONGES - MONT D'OR

Tirage 2ème tour le 05/09/2021

N° match	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant
103		194	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON
104		195		200
105		196		197
106		198		202
107		199		201
108		203		207
109		204		208
110		205		206
111		209	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013
112		210	526565	DOMTAC FC
113		211		212
114		213	523960	ET.S. TRINITE LYON
115		214		217
116		215	520061	O. ST GENIS LAVAL
117		216		219
118		218		223
119		220		221
120		222		224
121		226		227
122		225		249
123		163		164
124		165		166
125		167		169
126		168		170
127		171	523348	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
128		172		173
129		174		177
130		175	536260	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
131		176		178
132		228		231
133		229		232
134		230	580951	MOS3R FOOTBALL CLUB
135		233	544455	F.C. COTE SAINT ANDRE
136		234		235

Tirage 2ème tour le 05/09/2021

N° match	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant
137		236		239
138		237		245
139		238		244
140		240		243
141		241		246
142		242		247
143		248		252
144		250		251
145		253	504713	O. ST MARCELLIN
146		254	550032	F.C. LA TOUR ST CLAIR
147		255	504338	U.S. GIEROISE
148		311		312
149		313		314
150		318		315
151		316		317
152		321		322
153		334	540857	F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDR
154		356		357
155		353		346
156		339		355
157		347		340
158		337		335
159		342		343
160		348		352
161		332		331
162		344		333
163	504343	F.C. ANNONAY	504294	U.S. MONISTROL S/LOIRE
164		350	519727	A.S. CHAVANAY
165		319	519780	F.C. CHABEUILLOIS
166		302	550020	AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL
167		307	551477	ENTENTE CREST AOUSTE
168		323		324
169		330		358
170		320		325

Tirage 2ème tour le 05/09/2021

N° match	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant
171		326		327
172		328		329
173		301		305
174		304		303
175		354	500355	U. MONTILIENNE S.
176		306		308
177		309		310
178		336		345
179		338		341
180		349		351
181		273		102
182		282		283
183		284		275
184		285	552975	ROANNAIS FOOT 42
185		287		286
186		288		289
187		291		290
188		293		292
189		278		256
190		277		276
191		274		260
192		262		295
193		294	563840	U. S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS
194		265		259
195		261		258
196		257		264
197		263		299
198		266		297
199		268		267
200		269	590282	SAINT-CHAMOND FOOT
201		270	504377	E.S. DE VEAUCHE
202		271	500430	COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE
203		272		300
204		279		281

Tirage 2ème tour le 05/09/2021

N° match	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant	N° club si entrant	N° rencontre 1er T ou Nom Club entrant
205		280		296
206		298	544208	F.C. ROCHE ST GENEST
207		359		360
208		365		364
209		363	552674	ENT. S. DE TARENTEISE
210		361		362
211		369		370
212		375		366
213		368		376
214		373		374
215		371		372
216		377		367
217		379		378
218		385		380
219		390		381
220		384		382
221		383		395
222		386	522340	U.S. ANNECY LE VIEUX
223		392		387
224		389		388
225		391	530036	ET.S. CHILLY
226		393		394
227		396		405
228		397		399
229		400		398
230		401		402
231		403		404
232		406	520602	ET.S. SEYNOD
233		407		408
234		410		409
235		416		411
236		412		413
237		415		414
238		418		417

COURRIER RECU

SC MELASSIEN LE TEIL : Noté.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Abtisse HARIZA,

Secrétaire de séance



L'Amour du Foot



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTIVE SENIORS

RÉUNION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DU 17 AOÛT 2021

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Stéphane LOISON.

PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPÉTITIONS

La Commission prend connaissance des principales dispositions contenues dans le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales y compris les tours de coupes nationales organisés par la Ligue pour la saison 2021/2022.

Ce document détermine les grands principes liés aux précautions sanitaires **sans toutefois se substituer à toutes les réglementations gouvernementales qui s'imposent.**

Le présent protocole a été construit dans le but d'adapter les modalités d'organisation des entraînements /matches (seniors et jeunes) au contexte de la pandémie du Covid-19 en s'appuyant sur plusieurs principes fondamentaux, dans le respect des dispositions légales et recommandations gouvernementales en la matière.

Les clubs du championnat N3 ont été directement destinataires des modalités du protocole sanitaire de la part de la Fédération.

Par ailleurs, la Commission invite dès à présent les clubs de Ligue à prendre connaissance de ce protocole disponible sur le site internet de la LAuRAFoot en **cliquant ici**

Merci de le consulter et de bien respecter ces consignes.

Il est valable pour les compétitions (Seniors et Jeunes) suivantes :

- Championnats Régionaux et Départementaux
- Coupe de France pour les rencontres organisées par les ligues
- Coupes régionales et départementales.

FICHE SYNTHETIQUE DU PROTOCOLE D'ORGANISATION DES RENCONTRES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

*** Le Pass sanitaire, c'est quoi ?**

- - Attestation de vaccination complète
- - Test PCR ou antigénique de moins de 72h.
- - Test TR-PCR POSITIF plus de 15 jours et moins de 6 mois
- - Certificat de contre-indication à la vaccination
- - Auto-test validé par un professionnel de santé

*** Le contrôle du Pass sanitaire** se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec

les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

Le contrôle est effectué par le Réfèrent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant.

*** Le port du masque**

Les collectivités locales ou autorités préfectorales, en fonction de la situation sanitaire locale, peuvent être amenées à imposer le port du masque.

*** Les animations** d'avant match, à la mi-temps et d'après match, sont à proscrire.

Les protocoles d'avant match sont interdits

*** Les acteurs de la rencontre (Arbitres- Dirigeants- Joueurs)**

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass sanitaires doivent pouvoir accéder à la zone vestiaires.

Délégués – Observateurs : Pass sanitaire obligatoire et port du masque.

*** Les spectateurs**

Le contrôle du Pass sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs.

Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire.

*** Buvette – Restauration**

Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles de base applicables aux bars (pass sanitaire, distanciation et boissons individuelles).

Le règlement qui s'applique est celui des Hotels, Cafés, Restaurants (HCR).

*** Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci-dessous :**

1 – A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/joueurs sur 7 jours glissants (en championnat Futsal à partir de 3 cas positifs)

2 – L'A.R.S. impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Coupe de France : aucun report autorisé. L'équipe est sortie de la compétition.

Les commissions de gestion des compétitions ont compétence pour juger des reports sur présentation des documents officiels.

INFORMATIONS- REPRISE DES CHAMPIONNATS SENIORS :

* **N3** : dimanche 29 août 2021

* **R1, R2 et R3** : samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021

- A noter pour le N3 :

* Le stage annuel des arbitres Elite Régionale et du groupe Espoirs FFF de Ligue étant prévu le samedi 28 août 2021 à Tola Vologe, les matchs de cette 1ère journée du championnat N3 fixés à cette date sont exceptionnellement programmés pour le dimanche 29 août 2021 à 15h00.

Toutefois, les clubs ont la possibilité de disputer leur rencontre – après accord écrit et selon les formalités réglementaires – à 18h00 ou à tout autre horaire le dimanche.

Merci d'en prendre acte.

* Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.

* Obligation leur est faite aussi d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

PLANNING DES REUNIONS DE CLUBS EN DEBUT DE SAISON

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat Senior régional à participer à des réunions d'information.

Celles-ci se dérouleront selon le calendrier ci-après :

* Clubs Seniors du championnat N3

Vendredi 27 août 2021 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

* Clubs Seniors des championnats R1 (poule C) et R2 (poules C, D et E)

Mercredi 01 septembre 2021 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

* Clubs Seniors des championnats R1 (poules A et B) et R2 (poules A et B)

Jeudi 02 septembre 2021 à 18h30 à l'établissement de la Ligue à CURNON D'AUVERGNE

* Clubs Seniors des championnats R3 (poules A, B, C et D)

Lundi 06 septembre 2021 à 18h30 à l'établissement de la Ligue à CURNON D'AUVERGNE

* Clubs Seniors des championnats R3 (poules E, F, G, H, I, J et K)

Lundi 06 septembre 2021 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

RECOMMANDATION

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, la présentation du Pass sanitaire sera exigée pour chaque participant aux réunions (Présence d'un seul Dirigeant souhaitée. Si cela n'est pas possible, ils seront acceptés dans la limite de 2)

RAPPELS- REMPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot) :

Précisions :

« Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire... est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- ARBITRES, DELEGUES

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre**.

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir**.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

COURRIER DES CLUBS (HORAIRE)- REGIONAL 1 - Poule A :E.A. LE CENDRE :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00.

C.S. VOLVIC :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Michel Champeboux de Volvic.

- REGIONAL 1 - Poule B :U.S. BLAVOZY

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00.

- REGIONAL 1 – Poule C :E. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Municipal.

E.C. LYON FOOTBALL :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Vuillermet, 196 Avenue Paul Santy, 69008 Lyon.

- REGIONAL 2 – Poule A :A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00

- REGIONAL 2 – Poule B :COTE CHAUDE SP. SAINT ETIENNE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 20h00.

A.A. LAPALISSE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00.

ROANNAIS FOOT 42 :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00 au stade Mallevall (Honneur) à Roanne.

S.C. SAINT POURCINOIS

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 20h00.

U.S. SUCS ET LIGNON :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00 au stade Marcel Ouillon de Saint Maurice de Lignon.

C.S. VOLVIC :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Michel Champeboux à Volvic.

- REGIONAL 2 – Poule C :AMBERT F.C. – U.S. AMBERTOISE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 20h00 au stade municipal.

DOMTAC F.C.

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00 au stade de l'Hippodrome à La Tour de Salvagny.

- REGIONAL 2 – Poule D :Av. S. SUD ARDECHE FOOTBALL

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Dugradus.

E.C. DE LA VALDAINE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 au stade municipal de Puy Saint Martin.

- REGIONAL 2 – Poule E :Ent. S. B. MARBOZ

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00.

- REGIONAL 2 – Poule E :E.C. BORDS DE SAONE :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00 au stade Robert Richard.

CHAMBERY SAVOIE FOOT :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche à 15h00 au stade Mager (terrain synthétique) à Chambéry.

ENTENTE CREST AOUSTE :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 sur le terrain synthétique de Crest.

C.S. NEUVILLOIS :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00.

- REGIONAL 3 – Poule A :C.S. ARPAJONNAIS

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 20h00 au stade du Pont (terrain n°1).

A.S. LOUDOISE :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00 au stade de Loudes.

SUD CANTAL FOOT :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 20h00.

- REGIONAL 3 – Poule C :A.S. LOUCHYSSOISE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00 au stade Daniel Déchet.

U.S. MARINGOISE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 20h00.

A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 19h00.

E.C. VERTAIZON

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00 au stade Eugène Fourvel à Vertaizon.

- REGIONAL 3 - Poule D :A.S. CHADRAC :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00.

E.C. PONTCHARRA SAINT LOUP

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00 au complexe Roger Marduel de Pontcharra/Turdine.

A.S. SAINT DIDIER SAINT JUST

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00 sur le terrain synthétique du complexe sportif de Saint Just-Malmont.

U.S. SAINT GEORGES LES ANCIZES

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Jean Duval.

- REGIONAL 3 - Poule E :E.C. SAINT CYR COLLONGES AU MONT D'OR

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00.

- REGIONAL 3 - Poule G :A.S. CRAPONNE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00.

U.S. GYMNIQUE LA FOUILLOUSE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h30.

E.C. LYON FOOTBALL

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche à 15h00 au stade Roger Ebrard, 61 Avenue Viviani, 69008 Lyon.

- REGIONAL 3 - Poule H :OLYMPIQUE CLUB EYBENS

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00 au stade Roger Journet à Eybens.

C.S. LAGNIEU

Les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) sont programmés de la façon suivante :

- le samedi à 19h00 du 01/09/2021 jusqu'au 31/10/2021
- le samedi à 18h00 du 01/11/2021 jusqu'au 31/03/2022
- le samedi à 19h00 du 01/04/2022 jusqu'à l'avant dernière journée

- REGIONAL 3 - Poule I :ROANNAIS FOOT 42

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 19h00 au stade Mallevall (Honneur) à Roanne.

- REGIONAL 3 - Poule J :A.S. BRON GRAND LYON

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00.

E.C. EYRIEUX EMBROYE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 20h00 sur le terrain synthétique de Charmes sur Rhône.

O.I. DE VALENCE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 19h00 au terrain synthétique du stade Chamberlière à Valence.

- REGIONAL 3 - Poule K :E.C. ANNONAY

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 ou 20h00.

SPORTING NORD ISERE

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance



CONTROLE DES MUTATIONS

RÉUNION DU 16 AOÛT 2021

(EN VISIOCONFÉRENCE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)



Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

OPPOSITIONS, ABSENCES OU

REFUS D'ACCORD

DOSSIER N° 105

E.C. PLAUZAT-CHAMPEIX - 529886 - LANCELE Tom (senior) - club quitté : E.C. MASSIAC MOLOMPIZE BLESLE B-VALLEE L'ALAGNON (546414)

Considérant que la Commission a été saisie à la suite de l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période, Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la Commission et donné ses explications,

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail.

La Commission libère le joueur.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 106

E.C. COURNON D'AUVERGNE - 547699 - MARINIGOL Théo (senior) - club quitté : C.S. DE VOLVIC (506562)

Considérant que la Commission a été saisie à la suite de l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période, Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la Commission et donné ses explications,

Considérant qu'il a confirmé par mail avoir libéré le joueur, Considérant que la manœuvre a bien été faite en date du 11 août 2021, La Commission clos le dossier.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DECISION DOSSIER LICENCE

DOSSIER N° 107

U.S. DOMESSIN - 527260 - GUI SOL Steve (senior) - club quitté : US LA BRIDOIRE (531195)

Considérant que le club quitté demande l'annulation du dossier de mutation déposé par l'US DOMESSIN,

Considérant qu'il fournit à l'appui de sa demande, une attestation du joueur confirmant ne pas avoir donné son consentement pour le changement de club,

Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la Commission et donner ses explications,

Considérant qu'il confirme que le joueur a bien signé sa demande de licence tout en lui demandant d'attendre pour l'enregistrement,

Considérant qu'il est regrettable qu'il ne l'ai pas fait mais que dans les faits, le joueur a bien signé la demande de licence, Considérant que la demande de licence remplie et signée confirme l'engagement pris auprès du club,

Considérant que l'article 116 des RG ne permet pas la suppression d'un dossier établi en conformité des règlements,

Considérant que la Ligue, en tant qu'organe décentralisé de la FFF, a l'obligation de respecter les dispositions règlementaires inscrites au sein des Règlements Généraux de la FFF,

Considérant que déroger à cette règle, reviendrait à accorder une dérogation à des dispositions règlementaires alors qu'aucune dérogation n'est prévue par ledit Règlement,

Considérant, en outre, qu'accorder une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, viendrait rompre l'équité de traitements entre les clubs,

La Commission rejette la demande d'annulation du club de l'US LA BRIDOIRE.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission,

Secrétaire de la Commission,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN

REGLEMENTS

RÉUNION DU 16 AOÛT 2021

(EN VISIOCONFÉRENCE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

DOSSIER N° 1

E.C. D'ECHIROLLES - 515301 - KASSOQUE Harry (senior)

La Commission a pris connaissance du dossier transmis par le service administratif concernant le joueur à la suite d'une demande de modification faite par le club sur le jour de naissance erroné.

Considérant qu'une vérification au fichier laisse apparaître qu'il a été archivé au fichier différentes pièces où ce fameux jour de naissance était différent, à savoir :

* un jugement de tribunal de prise en charge de mineur isolé sur lequel il est né le 29/12/1999 en côte d'ivoire.

* récépissé de demande de carte de séjour délivré par la préfecture de l'Isère sur lequel il est né le 31/12/1999 à Bamako au Mali.

* une copie de carte de séjour délivrée par la préfecture de l'Isère sur lequel il est né le 30/12/1999 à Bamako au Mali (en pièce jointe du mail de demande de modification).

Considérant qu'il y avait lieu d'enquêter pour connaître la réalité des faits,

Considérant que le FC ECHIROLLES a été questionné, qu'il a répondu et donné ses explications,

Considérant qu'à la retranscription des explications reçues de son joueur interrogé, il semblerait qu'il y ait eu une mauvaise retranscription de date sur le récépissé de la première demande de carte de séjour,

Quant à celle sur le jugement, il n'aurait pas d'explications,

Considérant que le club fournit en plus de la copie de la carte de séjour accompagnant sa demande de modification également la copie d'un acte de naissance spécifiant bien que le joueur est né le 30 décembre 1999 à Bamako au Mali,

La Commission décide d'entériner la demande du club pour rectifier au 30 décembre 1999, mais demande au service administratif de bloquer toute saisie sur la date antérieure.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

TRESORERIE

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la Ligue, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2021/2022 tant que la situation ne sera pas régularisée :

DISTRICT DE L'ALLIER

590213 BRANSATOISE AS
514516 AUDES CHAZEMAIS
508950 MOULINS PTT

DISTRICT DE LA HAUTE-LOIRE

531380 LE BRIGNON AS
524951 ST CIRGUES LAVOUTE
536046 ST ETIENNE AS

DISTRICT DU PUY DE DÔME

560904 U.S. EGLISENEUVE PRES BILLOM (suite dette club 551341 FOOT JEUNES EGLISENEUVE PRES BILLOM fusionné)
547363 ISSOIRE 2 FC
506558 VERTOLAYE CS
590198 CLERMONTOISE JEUNESSE UNION

DISTRICT DE L'AIN

582080 COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES
553706 OLYMPIQUE BUYATIN
512250 US VONNASIENNE
552561 FOOTBALL CLUB DE BELLEY

DISTRICT DE L'ISÈRE

582053 RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL
District Drôme Ardèche
580660 AS ROMANAISE
521792 INDEPENDANTE BLACHEROISE
544713 SC ROMANS

DISTRICT DE LA LOIRE

582486 RENCONTRE DES PEUPLES
580477 L'ETOILE SPORT FUTSAL ANDREZIEUX BOUT
546805 FOOTBALL CLUB ROANNE
582645 OS DE TARENTAIZE BEAUBRUN
563598 ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE

564084	ATHLETICO ST PRIEST
563893	ATHLETIC CLUB PIERRE BENITE OULLINS
521194	US MUNICIPALE PIERRE BENITE
538866	AS LOCATAIRES DE BANS FC
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO
552969	CLUB SPORTIF ANATOLIA
553949	CS LYON 8
549914	GONES FUTSAL CLUB LYON

DISTRICT DE HAUTE-SAVOIE**PAYS DE GEX**

554353	VILLE LA GRAND FC
581354	F SAINT JEORIEN
582082	SEYNOFD FUTSAL

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la Ligue pour procéder à la régularisation de leur situation (par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr).

Toute régularisation doit intervenir avant le jeudi midi pour que la ou les équipes des clubs concernés ne soient pas déclarées « forfait » pour leur match du week-end.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président,

Khalid CHBORA

Secrétaire de la
Commission,

Bernard ALBAN

